

Contexte

Grâce à la pleine mise en œuvre du *Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale*, la poliomyélite deviendra la première maladie humaine éradiquée au XXI^e siècle.

2

2. BANQUE MONDIALE

2.1 Le 26 mai 2012, l'Assemblée mondiale de la Santé a appelé à l'élaboration d'une stratégie globale pour l'assaut final contre la poliomyélite.⁵

Le *Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale 2013-2018* (ci-après «le Plan»), établi en consultation avec les autorités sanitaires nationales, les experts scientifiques, les initiatives mondiales dans le domaine de la santé (par exemple l'Alliance GAVI), les donateurs et d'autres parties prenantes, présente l'approche stratégique mise au point pour l'éradication de tous les poliovirus restants – qu'il s'agisse de poliovirus sauvages ou de poliovirus associés aux vaccins –, la gestion des risques dus au poliovirus au cours de la période qui suivra l'éradication, et la reconversion de l'infrastructure de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) au fur et à mesure qu'elle arrive à son terme. Parmi les participants aux consultations figuraient, entre autres, le Groupe des partenaires pour l'éradication de la poliomyélite, les groupes consultatifs techniques aux niveaux national et international et le Comité de suivi indépendant de l'IMEP. En novembre 2012, le Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination (SAGE) a examiné le Plan et approuvé ses principales composantes. En janvier 2013, le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé a examiné le document et fourni de nouvelles orientations pour sa mise au point définitive.

2.2 Le présent Plan prend le relais du *Plan d'action mondial d'urgence contre la poliomyélite 2012-2013*⁶ et intègre des éléments des plans d'action nationaux/d'urgence des trois pays d'endémie restants, qui décrivent les activités spécifiques visant à achever l'éradication du poliovirus sauvage dans des contextes géographiques particuliers. Le Plan repose sur l'épidémiologie de la poliomyélite au niveau mondial à la fin de 2012, les améliorations récentes dans la qualité des campagnes de vaccination par le vaccin anti-poliomyélitique oral (VPO) dans les zones restant infectées par le virus, les dernières connaissances acquises concernant les risques posés par les poliovirus associés aux vaccins, et l'élaboration récente de stratégies et d'outils novateurs pour gérer les risques après l'éradication. Compte tenu du fait qu'il est urgent de renforcer les systèmes de vaccination, une attention particulière est accordée à l'alignement de ce Plan sur les buts, objectifs et principales activités du Plan d'action mondial pour les vaccins.⁷

2.3 Au-delà de 2014, ce Plan sera complété par de nouveaux plans opérationnels biennaux qui présenteront les activités et stratégies particulières nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan, en fonction de l'évolution de l'épidémiologie de la poliomyélite, des priorités de gestion des risques associés aux vaccins et des risques après l'éradication, et des priorités convenues dans le cadre des travaux visant à transmettre les acquis de la lutte contre la poliomyélite. Dans un souci de flexibilité et pour permettre d'apporter des modifications à l'approche adoptée, le Plan et sa mise en œuvre seront officiellement révisés chaque année. La pleine mise en œuvre de ce Plan fera de la poliomyélite la première maladie humaine à être éradiquée de la surface de la terre au XXI^e siècle.

2.4 Le présent document est destiné à l'usage des personnes et des organisations participant aux efforts d'éradication de la poliomyélite. Parmi les utilisateurs potentiels du document, citons notamment :

- les administrateurs et le personnel des programmes nationaux de lutte contre la poliomyélite et de vaccination ;
- les partenaires soutenant l'IMEP ;
- les agents de liaison de l'OMS et de l'UNICEF au niveau des pays et des régions pour les activités d'éradication de la poliomyélite et de vaccination, et le personnel de santé de l'UNICEF ;
- les comités de coordination interinstitutions au niveau national ;
- les organes de surveillance et de gestion de l'éradication de la poliomyélite ;
- les organes consultatifs techniques pour l'éradication de la poliomyélite et la vaccination.

⁵ Résolution WHA65.5, «Intensification de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite».

⁶ Le *Plan d'action mondial d'urgence contre la poliomyélite 2012-2013* est disponible à l'adresse suivante : <http://www.polioeradication.org/resourcelibrary/strategyandwork/emergencyactionplan.aspx>.

⁷ Résolution WHA65.17, «Plan d'action mondial pour les vaccins».